

D17-2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL **SÉANCE DU 1^{er} AVRIL 2026**

L'an deux mille vingt-six, le premier du mois d'avril à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de Rosnay, dûment convoqué les vingt-six mars s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de Rosnay, sous la présidence de Monsieur Christophe AUBIN, Maire.

**Nombre de
conseillers :**

En exercice : 15
Présents : 15
Votants : 15

Étaient présents : M. Christophe AUBIN, Mme Béatrice BESSIERE, Mme Maguy BRUNIER TESSIER, M. Matthieu CHARPENTIER, M. Frédéric COLLIN, Mme Emmanuelle GALERNEAU-BESSE, M. Mathieu GREFFARD, M. Ismaël GOUNORD, Mme Hélène HERBRETEAU, M. Christian JARD, Mme Magaly JOLY-DOMINÉ, Mme Sonia LEMESLE, Mme Mathilde MOUZAN BARRETEAU, M. Fabien MURAIL, M. Julien QUONIAM.

Secrétaire de séance : Mme Béatrice BESSIERE

Date de convocation du conseil municipal : Le 26 mars 2026.

Constitution de la Commission d'Appel d'Offres

Rapporteur M. le Maire :

La Commission d'Appel d'Offres est une commission obligatoire qui doit être réunie uniquement pour les marchés publics dont la valeur est supérieure aux seuils européens.

Pour information au 1^{er} janvier 2026, les seuils sont les suivants :

Marché de fournitures et services : 216 000 € HT
Marché de travaux : 5 404 000 € HT

Il convient de procéder à la constitution de la Commission d'Appel d'Offres, dans l'éventualité d'un projet excédant ces seuils au cours du mandat.

Cette commission est composée du Maire, son Président et de trois membres du Conseil Municipal élus par le Conseil Municipal. Chaque titulaire doit avoir un suppléant.

Conformément à l'article L.2121-21 du CGCT, Les conseillers municipaux proposent à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret pour la nomination des membres, et décide de désigner les membres par un vote à main levée

Sont élus à l'unanimité :

Titulaires : M. Christophe AUBIN, Mme Béatrice BESSIERE, M. Mathieu GREFFARD, M. Julien QUONIAM

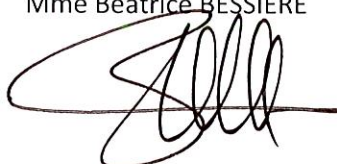
Suppléants : M. Fabien MURAIL, Mme Sonia LEMESLE, Mme Mathilde MOUZAN BARRETEAU, M. Ismaël GOUNORD

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
Christophe AUBIN



Le Secrétaire de séance,
Mme Béatrice BESSIERE



Le Maire soussigné certifie le caractère exécutoire de la présente délibération transmise en Préfecture le 02/04/26 et affichée le 02/04/26